

DEPARTEMENT
GARD

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE AUBORD N°

Envoyé en préfecture le 17/07/2025

Reçu en préfecture le 17/07/2025

Publié le

ID : 030-213000201-20250716-D2025_32-DE

S²LOW

NOMBRE DE MEMBRES

| Afférents au conseil municipal | En exercice | Qui ont pris part au vote |
|--------------------------------------|-------------|---------------------------------|
| 19 | 19 | 16 |

Date de la convocation :
10/07/2025

Date de l'affichage :
10/07/2025

L'an deux mille vingt-cinq et le 16 juillet à 18 heures 30,
le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Arnaud Beltrame
sous la présidence de Monsieur André Brundu,

Présents : Mesdames et Messieurs André Brundu, Jean-Jacques Andrieu, Bernard Angosto
Isabelle Dos Reis, Elodie Dolhadille Jansen, Fabian Herrero, Didier Lebois, Jean-Pierre Matini,
Kati Moulet, Karine Noguera, Isabelle Pinon, Tricou Sébastien, Françoise Turrubio, Daniel
Weyh.

Procurations :

Monsieur Christian Carteyrade donne procuration à Monsieur André Brundu
Monsieur Pierre Philippe Carpentier donne procuration à Madame Elodie Jansen
Madame Josiane Julien donne procuration à Madame Sylvie Devassine
Absentes excusées : Mesdames Sylvie Devassine et Mireille Gassier

En début de séance et en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire
de séance : Monsieur Fabian Herrero

**Délibération n°D2025_32 : Rapport annuel du délégataire sur le service de collecte des eaux usées de
l'année 2024**

Monsieur Sébastien Tricou expose :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°95-127 du 8 février 1995, relative aux marchés publics et délégations de services publics, qui
dispose que chaque année avant le premier juin, le délégataire doit produire à l'autorité délégante un rapport
complet,

Vu le rapport annuel 2024 du délégataire Suez,

Considérant que le rapport annuel comporte notamment les comptes de la délégation et le patrimoine et retrace
la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public (contrat d'affermage), ainsi
qu'une analyse de la qualité du service,

Considérant le rapport annuel du délégataire tenu à la disposition du public et des conseillers en Mairie,

Faisant état notamment d'un réseau de 14,3 km ;

12 interventions de désobstruction de réseau et 10 de branchement en 2024 ;

4 393 ml de réseau curé (soit 30.7% du linéaire).

LE CONSEIL MUNICIPAL, entendu l'exposé,
Après en avoir délibéré :

➤ **DECIDE à l'unanimité** de prendre acte du rapport annuel 2024 du délégataire pour la gestion du
service délégué de l'assainissement collectif.

Le secrétaire de séance

Le Maire
André BRUNDU

